

Du mercredi 30 juin 2021
A 20 heures – salle polyvalente

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
22/06/2021	22/06/2021	15	12	13
L'an deux mil vingt et un, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		<p><u>Étaient présents</u> : M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Amélie POISSON, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON, Mme Mélanie TROUILLET, M. Jean BRIERE, Mme Danielle BERTHEAS, M. Emmanuel THIMONT, M. Jean-Paul FABRE, M. Frédéric SILLE, Mme Aurélie PIOT</p> <p><u>A donné pouvoir</u> : Mme BRIFFAULT a donné pouvoir à Mme TROUILLET.</p> <p><u>Absentes-excuses</u> : Mme Audrey MONTAJAULT, Mme Céline HIRON</p> <p>Secrétaire de Séance : M. BRIERE Jean</p>		

Le procès-verbal du 19 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que deux délibérations sont à ajouter à l'ordre du jour : il s'agit :

- Projet d'enfouissement – projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone – rue des glycines, de la basse et de la VC 408
- FINANCES – ADVC 2021 – rue des champagnes

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. URBANISME – DPU – parcelle cadastrée C1106
- II. FINANCES - CANTINE :
 - Régularisation des factures - Année 2020 – 2021
 - Tarifs 2021 – 2022
- III. FINANCES – GARDERIE : Tarifs 2021 – 2022
- IV. FINANCES : CLUB BARJO TEAM 72 – Contrat de Bail à compter du 1^{er} juillet 2021
- V. FINANCES : Liste de non-valeurs 2021
- VI. FINANCES : Offre SOS SECURITE OUEST SERVICES – bâtiments Mairie et Atelier
- VII. ENQUETE PUBLIQUE relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA DENIEUL – Extension d'un élevage porcin avec construction de nouveaux bâtiments, et mise à jour du plan d'épandage se situant au lieu-dit « Le Châtelet » à Piacé – avis du conseil municipal
- VIII. ENQUETE PUBLIQUE relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS FONTAINE AGRIGAZ – Exploitation d'une unité de méthanisation de situation ZA l'Auberdrière à Rouessé-Fontaine – avis du conseil municipal
- IX. Projet d'enfouissement – projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone – rue des glycines, de la basse et de la VC 408
- X. FINANCES – ADVC 2021 – rue des champagnes
- XI. Informations et questions diverses.

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu la demande par lettre recommandée avec avis de réception en date du 22 juin 2021 de Maître Benoit EVANNO, d'une déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,
 Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),
 Considérant que la parcelle cadastrée se situe en zone UBa du Plan Local d'Urbanisme,
 Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de ces parcelles,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur la parcelle C 1106.



2021-034	FINANCES – CANTINE – régularisation des factures Année 2020 - 2021
----------	---

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu la commission des Affaires Scolaires qui s'est réunie le 21 juin 2021,
 Vu la proposition du tableau de régularisation émis par les membres de la commission des Affaires Scolaires,
 Vu le tableau validé par les membres de la commission des Affaires Scolaires ci-dessous présenté,
 Considérant que 125 repas ont été facturés sur les mois de septembre 2020 à mai 2021,
 Considérant le nombre de jours de repas à facturer de juin à juillet 2021 selon le tableau ci-après :

forfaits	nb de jours en juin / juillet 2021	nb de repas à facturer sur la facture de juin / juillet 2021	mode de calcul sur les 5 semaines restantes
4 jours par semaine	21	7	=132-125
3 jours par semaine	16	5	=16*7/21
2 jours par semaine	10	3	=10*7/21
1 jour par semaine	5	1	=5*7/21

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le tableau ci-dessus et de procéder à la régularisation sur la prochaine facture juin/juillet 2021 selon les forfaits de chaque enfant.



2021-035	FINANCES – CANTINE – Tarifs 2021 - 2022
----------	---

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu la commission des Affaires Scolaires qui s'est réunie le 21 juin 2021,
 Vu la proposition du tableau des tarifs cantine 2021 – 2022 émis par les membres de la commission des Affaires Scolaires,
 Vu le tableau validé par les membres de la commission des Affaires Scolaires ci-dessous présenté,
 Vu la délibération n°2020-037 du 9 juin 2020 du coût du repas à l'unité est de 3.90 € concernant les tarifs 2020-2021,
 Considérant que 138 repas sont préconisés sur l'année 2021 / 2022 sur un forfait 4 jours,
 Considérant que le prestataire Prestalim's applique une augmentation de 1,90 % à compter du 1^{er} septembre 2021, soit une augmentation de **0.0741 €**,

Considérant la facilité de paiement par les familles, le système mis en place en septembre 2015 sera reconduit,

Considérant la nouvelle grille de tarification de la cantine est donc la suivante :

Tarifs cantine 2021-2022					
Rationnaires	dont nb de repas	Proposition tarification cantine			
		Prix du repas à l'unité	Nb de repas payant	Soit à la charge du bénéficiaire sur 10 mois (de septembre à juin)	Coût mensuel
4 jours / semaine	138	3,97 €	132	524,04 €	52,40 €
3 jours / semaine	102	3,97 €	98	389,06 €	38,91 €
2 jours / semaine	66	3,97 €	63	250,11 €	25,01 €
1 jour / semaine	30	3,97 €	29	115,13 €	11,51 €
Autres tarifs					
Tickets individuels par 10 et payés à l'avance (adultes et occasionnels)		5.00 €		50.00 €	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la nouvelle grille tarifaire ci-dessus de la CANTINE pour l'année scolaire 2021-2022.



2021-036	FINANCES – GARDERIE – tarifs 2021 / 2022
-----------------	---

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu les modalités de paiements applicables à la garderie sur l'année scolaire en cours,
Vu que le tarif actuel est de 1,70 € le ticket par séance,
Vu la commission d'Affaires scolaires qui s'est réunie le 21 juin 2021,
Considérant la grille tarifaire de la garderie ci-dessus proposée aux membres du conseil municipal pour délibérer :

Forfaits	année 2021-2022
grille de 10 heures	17,00 €
grille de 20 heures	34,00 €
grille de 40 heures	68,00 €
grille de 60 heures	102,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter les tarifs selon la grille ci-dessus et de maintenir de la garderie à l'avance.



2021-037	FINANCES – Contrat de bail à compter du 1^{er} juillet 2021 CLUB BARJO TEAM 72
-----------------	---

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu l'article L.2213-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu qu'il est nécessaire de fixer un loyer concernant le local sis 6 ld Pierre Morin mis à disposition pour le CLUB BARJO TEAM 72 (Bâtiment d'Accueil des Associations Locales),

Vu qu'il est nécessaire d'établir un contrat de bail à compter du 1^{er} juillet 2021,
Considérant que l'indice du coût de la construction, l'évolution est présentée comme ci-dessous :

- Période du 4^{ème} trimestre 2020 : +1,47 %
- Période du 3^{ème} trimestre 2020 : +1,09 %
- Période du 2^{ème} trimestre 2020 : +0,40 %
- Période du 1^{er} trimestre 2020 : +2,43 %
- Période du 4^{ème} trimestre 2019 : + 3,88 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de fixer un loyer mensuel de 130.00 e à compter de la mise à disposition du local au Club Barjo Team 72.

Article 2 : de rédiger un contrat de bail à compter de la mise à disposition et ce pour une durée de 3 ans.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



2021-038	FINANCES – Liste d'admission en Non-Valeurs 2021
-----------------	---

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
Vu la délibération n°2012-018 du 21/03/2012 portant transfert de l'actif, du passif et du résultat du budget « assainissement » au Syndicat de la Belle Etoile,
Considérant les états de produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pas pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
Considérant que les disposition prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,
Des titres et recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances de la Trésorerie. Il convient de les admettre en non-valeur.
Considérant que certaines recettes peuvent être récupérables suite à des poursuites recettes effectuées par la Trésorerie de Fresnay-sur-Sarthe,
Considérant la délibération n°2020-084 du 08 décembre 2020 sur la liste des admissions en non-valeur approuvée par le conseil municipal,
Considérant la délibération n°2020-086 du 08 décembre 2020 sur la liste des admissions en non-valeur Assainissement, taxe de raccordement eaux usées, Modernisation collecte et redevance assainissement – Syndicat de la Belle Etoile

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à _____ :

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'admission des côtes présentées en non-valeur des recettes ci-après pour un montant de **253.54 €** correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public :

N°TITRE	Montant	Nature de la recette et motif de présentation	
Année 2006			
	0.95 €	Eaux et assainissement	RAR inférieur seuil poursuite
Année 2007			
	281.00 €	Assainissement	Combinaison infructueuse d'actes
	40.50 €	Assainissement	Combinaison infructueuse d'actes
	12.00 €	Assainissement	RAR inférieur seuil poursuite

Année 2008			
****	1,05 €	Assainissement	RAR inférieur seuil de poursuite
	52,50 €	Assainissement	Combinaison infructueuse d'actes
	100,95 €	Assainissement	Combinaison infructueuse d'actes
	32,50 €		NPAI et demande de renseignement négative
	6,30 €	Assainissement	RAR inférieur seuil poursuite
	39,00 €	Assainissement	Combinaison infructueuse d'actes
	153,15 €	Assainissement	Combinaison infructueuse d'actes
Année 2010			
	1350,00 €	Taxe de raccordement eaux usées	Combinaison infructueuse d'actes
	367,01 €	Assainissement	Combinaison infructueuse d'actes
	17,61 €	Assainissement	RAR inférieur seuil poursuite
	550,00 €	Taxe de raccordement eaux usées	Combinaison infructueuse d'actes
	2,52 €	Assainissement	RAR inférieur seuil poursuite
Année 2011			
	64,45 €	Modernisation collecte	Combinaison infructueuse d'actes
	659,65 €	Redevance assainissement	Combinaison infructueuse d'actes
	87,36 €	Modernisation collecte	Combinaison infructueuse d'actes
	746,86 €	Redevance assainissement	Combinaison infructueuse d'actes
	29,90 €	Modernisation collecte	RAR inférieur seuil poursuite
	3,53 €	Modernisation collecte	RAR inférieur seuil poursuite
	30,11 €	Redevance assainissement	RAR inférieur seuil poursuite
	0,56 €	Modernisation collecte	RAR inférieur seuil poursuite
	0,15 €	Modernisation collecte	RAR inférieur seuil poursuite
	0,15 €	Modernisation collecte	RAR inférieur seuil poursuite
Année 2013			
165	9,62 €	Cantine septembre	RAR inférieur seuil poursuite
	4,72 €	Cantine	RAR inférieur seuil poursuite
3	46,48 €	Cantine	Combinaison infructueuse d'actes
110	0,08 €	Cantine	RAR inférieur seuil poursuite
Année 2014			
377	6,88 €	Cantine septembre	Combinaison infructueuse d'actes

427	44,72 €	Cantine octobre	Combinaison infructueuse d'actes
508	65,36 €	Cantine novembre	Combinaison infructueuse d'actes
559	51,60 €	Cantine décembre	Combinaison infructueuse d'actes
Année 2015			
332	24,08 €	Cantine juin et juillet	RAR inférieur seuil poursuite
Titres non soldés en non-valeur (commune de St Ouen)			253,54 €
Montant total à transférer auprès du Syndicat de la Belle Etoile selon délibération du 21/03/2012			4 630,54 €

Article 2 : de mandater le montant voté en non-valeur au compte 6541 de la section dépenses, soit un montant de **253.54 €**.

Article 3 : de demander au Président du Syndicat de la Belle Etoile d'inscrire une somme de **4 630.54 €** selon délibération énumérée ci-dessus.

❖❖❖❖❖❖❖

2021-039	FINANCES – Offre SOS SECURITE OUEST SERVICES – bâtiments Mairie et Atelier
----------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Considérant qu'il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour sécuriser les bâtiments (principalement la mairie et l'atelier),

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 :

- de faire installer un système de surveillance à l'atelier communal (6 rue du champ failli) :
- de remettre en état l'installation de sécurité à la mairie (8 rue des écoles)

pour un montant global de : Activation des badges : 965.14 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous document s'y rapportant.

❖❖❖❖❖❖❖

2021-040	ENQUETE PUBLIQUE relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA DENIEUL – extension d'un élevage porcin avec construction de nouveaux bâtiments, et mise à jour du plan d'épandage se situant au lieu-dit « Le Châtelet » à Piacé – avis du conseil municipal
----------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu l'article R.181-38 du code de l'environnement,
Vu le courrier de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture de la Sarthe en date du 11 juin 2021,
Vu l'avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA DENIEUL pour projet l'extension d'un élevage porcin avec construction de nouveaux bâtiments, et mise à jour du plan d'épandage se situant au lieu-dit « le Châtelet » à Piacé,

Vu que l'enquête publique se déroulera du 5 juillet 2021 au 13 août 2021,
Vu que les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la mairie de Piacé (17 route Nationale),
Considérant que le conseil municipal de Saint-Ouen-de-Mimbré est saisi pour formuler un avis sur la demande d'autorisation,
Monsieur Gilles CANET ne peut prendre part au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA DENIEUL – extension d'un élevage porcin avec construction de nouveaux bâtiments, et mise à jour du plan d'épandage se situant au lieu-dit « Le Châtelet » à Piacé



2021-041	ENQUETE PUBLIQUE relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS FONTAINE AGRIGAZ pour l'exploitation d'une unité de méthanisation de situation ZA l'Auberdière à Rouessé-Fontaine – avis du conseil municipal
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu l'article R.181-38 du code de l'environnement,
Vu le courrier de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture de la Sarthe en date du 21 mai 2021,
Vu l'avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS FONTAINE AGRIGAZ pour l'exploitation d'une unité de méthanisation de situation ZA l'Auberdière à Rouessé-Fontaine ,
Vu que l'enquête publique se déroulera du 18 juin 2021 au 20 juillet 2021,
Vu que les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la mairie de Rouessé-Fontaine (14 rue Maréchal Leclerc),
Considérant que le conseil municipal de Saint-Ouen-de-Mimbré est saisi pour formuler un avis sur la demande d'autorisation,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS FONTAINE AGRIGAZ pour l'exploitation d'une unité de méthanisation de situation ZA l'Auberdière à Rouessé-Fontaine



2021-042	PROJET D'ENFOUISSEMENT PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE – RUE DES GLYCINES, DE LA BASSESSE ET DE LA VC 408
-----------------	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'esquisse établie par Enedis pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimé par Enedis, à 25 000 € y compris l'option VC 408 estimée à 20 000 €.
- Conformément à la décision du Conseil Général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 7 500.00 €.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie

civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financé par Orange.

- Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à 45 000.00 €
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 45 000 € sur réseau de télécommunication

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
Article 2 : de solliciter l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible en décembre 2021,

Article 3 : de solliciter le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 1 500.00 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux

Article 4 : d'accepter de participer à 30 % du coût des travaux pour l'électricité et à 100 % du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,

Article 5 : de s'engager à financer ce projet sur trois exercices budgétaires (2021, 2022, 2023) :

Article 6 : de s'engager à voter les crédits nécessaires (pour le reste à financer) à savoir :

- 7 500.00 € pour les réseaux électriques
- 3 x 15 000 € pour les réseaux téléphoniques

Article 7 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Article 8 : de prendre en note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre du projet ne donneront pas lieu à récupération à la TVA.



2021-043	ADVC 2021 Rue des Champagnes
-----------------	---

Monsieur le Maire présente le dossier de subvention ADVC 2021,
Vu que la rue de champagne a besoin d'une reprise d'enduit d'usure, de l'aménagement et la réfection des trottoirs,

Le conseil propose d'ajouter au budget 2021, la réfection d'usure de la rue des champagnes.

Le budget prévisionnel est estimé selon l'entreprise ELB,

Le montant des travaux est estimé à 20 473 € H.T. (24 567,60 € T.T.C.)

Que le plan de finances se présente ainsi :

Origine des financements	Montant H.T.
A.D.V.C.2021 – Conseil départemental 72	10 236.50 €
Fonds propres – commune	10 236.50 €
TOTAL	20 473.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention ADVC 2021,

Article 2 : d'attester l'inscription du projet au budget de l'année en cours,

Article 3 : d'attester l'inscription des dépenses en section fonctionnement – compte 615231

Article 4 : d'attester la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,



Informations et questions diverses

DETR : dossier étude thermique à envoyer par mail à la Sous-Préfecture de Mamers pour complétude du dossier.

Extension eaux usées – Les Maison Neuves, La Touche... :

Il est nécessaire de prévoir une réunion publique fin août 2021 / début septembre 2021.

Pierre Morin – Maison et cave : travaux d'électricité effectués par Monsieur BRIERE.

Pierre Morin – bâtiment d'accueil des Associations Locales : EGE 72 prend en charge le dysfonctionnement spot extérieur au niveau du local du CALC.

Lotissement Le Champ de la Planche : Permis d'aménager en cours. L'instructeur ADS a demandé des pièces complémentaires.

2 lampadaires accidentés : sur la rue de Pierre de Ronsard et rue des Roses.

Certificat de domiciliation : En raison d'une école, d'une garderie et d'un service de restauration présents sur la commune, Monsieur le Maire n'accorde pas d'établir un certificat de domiciliation aux familles qui souhaitent inscrire leurs enfants hors commune.

Agent technique : arrêt pour un mois soit jusqu'au 31 juillet 2021.

Etude et Chantier : un devis de 500 euros pour la taille des haies.

Escale – chauffage au premier étage du complexe communal : il est nécessaire de réfléchir sur la réduction de consommation et trouver des solutions. Une suggestion : programmer les radiateurs. Voir ce dossier avant l'hiver.

Fondation du Patrimoine – Four à Chanvre : Inauguration prévue le 4 septembre à 10h15. De plus, il y aura une ouverture Portes Ouvertes de Fil en Image pendant 1 semaine.

Site Pierre Morin : réfléchir à installer des panneaux de direction pour indiquer les différentes associations.

M. PICHEREAU Damien visite du 28 juin 2021 : Monsieur le Député a rencontré, accompagné de Monsieur le Maire et de ses adjoints, les élèves et les professeurs des écoles. Les sujets principaux abordés : l'école ouverte (pas de fermeture d'école et évite la fermeture des classes), en ce qui concerne l'école de la commune il n'y aura pas de fermeture en septembre 2021 ; problème sur les instructions d'urbanisme : les instructeurs sont trop pointilleux.

Journée citoyenne : elle aura lieu le 25 septembre 2021. Il est nécessaire de préparer le tableau des ateliers afin de distribuer les formulaires d'inscriptions dans les boîtes aux lettres des administrés.

Groupama – défibrillateur : un courrier va être envoyé pour demander une aide participative à l'achat du défibrillateur qui sera mis en place sur le site Pierre Morin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09.